

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2011
20 H 00**

Présents : Yves GAUME – Isabelle PETITLAURENT - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT - François BECKER - Jean-Pierre HARZALLAH - Jean-Jacques LANG - Chantal OTTMANN - Monique ABRY - Véronique BERTIN - Christine BORSOTTI - Michel GARDES - Philippe REJONY.

Absents représentés : Alain JACQUET (a donné procuration à Yves GAUME) - Marie-Victoria FREY (a donné procuration à Anne-Marie DEROUSSENT) Sophie LOBLEIN (a donné procuration à Dominique JEANNIN) - Delphine MACCHI (a donné procuration à François BECKER) - Corinne VINEY (a donné procuration à Isabelle PETITLAURENT).

Absent : /

Secrétaire : Véronique BERTIN

* * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **Madame Véronique BERTIN** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2011 est adopté.

-*-*-

Délibération n° 11.39

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- décision n° 11.15 : Tarification du mini-camp à Gérardmer
(du 4 au 8 juillet 2011)
- décision n° 11.16 : Tarification du week-end camping à Bonnal
(9, 10 et 11 juillet 2011)
- décision n° 11.17 : Location d'un appartement F3, sis 26 rue de Lattre de Tassigny
- décision n° 11.18 : Encaissement d'un chèque
- décision n° 11.19 : Société MERY – Contrat de location de 6 photocopieurs
- décision n° 11.20 : Renouvellement de la convention de déneigement ZAIC du Port – Rue du Port – Rue des Carrières
- décision n° 11.21 : Encaissement d'un chèque – Mise en vente des tuiles

- décision n° 11.22 : Tarification du stage d'automne (24, 25 et 26 octobre 2011)
- décision n° 11.23 : Logis – Modification des tarifs

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité**,
prend acte de ce rapport.

Délibération n° 11.40

Objet : Centre de gestion – Renouvellement de la convention d'adhésion au service de remplacement.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le Centre de Gestion du Territoire de Belfort dispose d'un service de remplacement qui permet de pallier l'indisponibilité momentanée des agents territoriaux.
En cas de sollicitation du Centre de Gestion par la commune, cette dernière remboursera au Centre de gestion les frais de personnel engagés pour le compte de la collectivité soit les traitements, les indemnités diverses, les frais de déplacement, les charges sociales et tous les avantages ou droits dont bénéficierait l'agent de remplacement majoré de **8.5 %** du traitement brut pour participation aux frais de gestion engagés par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement pour une période de 2 années à compter du 1^{er} octobre 2011.

Délibération n° 11.41

Objet : Création de postes pour assurer le déroulement de carrières d'agents.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire-Adjoint**

Pour assurer le déroulement de carrière statutaire de deux agents communaux, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Créer deux postes d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2011, et par conséquent de supprimer deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à la même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

De donner un avis favorable à la création des deux postes ci-dessus énoncés.

Délibération n° 11.42

Objet : Comenius – Versement d'une subvention à la coopérative scolaire.

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjointe**

L'Ecole Primaire Cousteau est éligible pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2013 au programme Comenius.

A ce titre une subvention de 18 000 € a été accordée à l'école. Une avance de 14 400 € (80 %) sera prochainement versée à la commune et le solde (20 %) au terme du programme.

Des dépenses ont déjà été supportées par la coopérative scolaire de l'école. Il convient de procéder au remboursement des sommes avancées par le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de verser à l'O.C.C.E la somme de 4 000 €, depuis le compte communal 6574.

Délibération n° 11.43

**Objet : Marché de transport des élèves en direction des piscines et de la patinoire –
Reconduction du marché avec la CAB.**

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjointe**

Dans le cadre des services rendus aux communes, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine assure pour les communes qui le souhaitent le transport des élèves des écoles en direction des piscines et de la patinoire.

Ce marché arrivant à échéance fin décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à reconduire son adhésion au groupement pour une nouvelle période de trois ans, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, et de signer la convention à venir.

Délibération n° 11.44

Objet : Remboursement d'un sinistre à un adjoint.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le 17 mai dernier, Mme Anne-marie Deroussent s'est rendue, avec son véhicule personnel, à une réunion de travail avec la CAF. A l'issue de la réunion, lorsqu'elle a voulu reprendre son véhicule, Mme Deroussent a constaté qu'il avait été heurté par un véhicule non identifié (aile arrière gauche).

Le montant des réparations s'est élevé à 313.85 € TTC.

La commune n'ayant pas de contrat d'assurance couvrant ce genre de sinistre, il est proposé d'autoriser M. le Maire à rembourser à Mme Deroussent les frais occasionnés par ce sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser M. le Maire à rembourser à Mme Deroussent les frais occasionnés par ce sinistre.

Délibération n° 11.45

Objet : Centre de loisirs « les 3 Pommes » - Révision des tarifs

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjointe**

La commune a engagé une réflexion sur la redéfinition des tarifs et des horaires d'accueil du Centre de Loisirs.

Si les conditions d'accueil des enfants restent inchangées, la nouvelle facturation sera réalisée sur une base horaire et non plus sur une base forfaitaire. Ces modifications permettront de répondre au mieux aux attentes des familles et pour la commune de bénéficier d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales plus conséquente que celle établie sur une base forfaitaire d'accueil.

Par ailleurs, la facturation sera établie en fonction des conditions de ressources de la famille. Une dégressivité sera appliquée en fonction du quotient familial des familles par la création de trois tranches :

- Tranche 1 : quotient de 0 € à 680 €
- Tranche 2 : quotient de 681 € à 1 200 €
- Tranche 3 : quotient supérieur à 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser M. le Maire à appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2012 les tarifs ci-joints.

(Voir en annexe)

Délibération n° 11.46

Objet : Forêt communale – Programme d'actions 2011

**Dossier présenté par Isabelle PETITLAURENT
Maire-Adjointe**

Le programme d'actions préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion durable de notre patrimoine forestier se présente comme suit :

- Dégagement manuel de semis avec création de cloisonnement (parcelles 8 et 18) pour une surface totale de 3.60 HA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'adopter le programme de travaux tel que proposé,
d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférant.

Délibération n° 11.47

Objet : Acquisition d'une parcelle communale rue des Commandos de France.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le propriétaire de la parcelle AC 604, d'une surface de 334 m² a émis le souhait de vendre sa propriété à la commune.

Le service des Domaines a estimé le prix du terrain à 30 € HT le m². Après accord du propriétaire le prix d'achat a été arrêté à 7 000 €. Les frais de géomètre et de notaire, à venir, seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié à venir et toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de cette parcelle dont le paiement s'effectuera en mai 2012.

Délibération n° 11.48

Objet : Parc du Mont – Convention de gestion entre la ville de Belfort et la commune d'Essert

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le Parc du Mont, situé sur le territoire de la commune d'Essert, est pourvu d'un espace de loisirs ouvert et accessible au grand public et particulièrement à la population résidente des quartiers du Mont à Belfort et du Coteau à Essert.

Par convention du 30 juin 2005, il avait été convenu que l'entretien de ce site serait confié à un prestataire dont la facture serait partagée à part égale, entre la Ville de Belfort et la commune d'Essert.

Les factures étant très importantes une discussion a été engagée avec la Ville de Belfort pour revoir les modalités d'entretien entre les deux collectivités.

La nouvelle convention prévoit, en terme d'entretien, d'affecter à chacune des deux collectivités un périmètre bien défini qui lui appartiendra d'entretenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui définit les obligations des deux parties quant à l'entretien du Parc du Mont.

Délibération n° 11.49

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré avant la fin de l'année 2011. Il constitue un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Le schéma proposé présente trois objectifs principaux :

1. La couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
2. La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre
3. La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'approuver le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

Délibération n° 11.50**Objet : Cession d'une parcelle de terrain à titre gracieux à la commune d'Essert.****Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération n° 97/70 du 28 octobre 1997, la commune a cédé à M. Perrenoud la parcelle cadastrée AD 742 de 0.45 ares pour un montant de 14 000 F.

Ce dernier se propose, aujourd'hui, de la rétrocéder à la commune à titre gracieux après remboursement des frais de géomètre supportés au moment de l'acquisition, soit 5 427 F (828 €).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la cession de cette parcelle s'effectuera sur 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle précitée à titre gracieux,
de rembourser à Monsieur Perrenoud les frais de géomètre engagés, soit 828 €,
de prendre à la charge de la commune les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle.

Délibération n° 11.51**Objet : Décision modificative n° 2****Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632-020 : F. de petit équipement		1 200.00 €		
D 6065-321 : Livres,disques,cassettes		400.00 €		
D 61521-412 : Entretien de terrains		2 600.00 €		
D 6288-020 : Autres services extérieurs		314.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 514.00 €		
D 023-01 : 0		11 130.52 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		11 130.52 €		
D 6574-212 : Subv. fonct. person. droit privé		17 200.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		17 200.00 €		
D 673-01 : Titres annulés (exerc.antér.)		250.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		250.00 €		
R 70688-212 : Autres prestations de services				17 200.00 €
R 70688-321 : Autres prestations de services				400.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				17 600.00 €
R 7788-01 : Produits exceptionnels divers				15 494.52 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				15 494.52 €
Total		33 094.52 €		33 094.52 €
INVESTISSEMENT				
D 165-020 : Dépôts et cautionnements reçus		160.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		160.00 €		
D 2031-1123-020 : URBA\PROJET D'ENSEMBLE		1 675.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 675.00 €		
D 2112-1123-020 : URBA\PROJET D'ENSEMBLE		750.00 €		
D 21311-1037-020 : BAT-TERRAIN-AUTRES	2 866.50 €			
D 21312-1034-211 : BAT-TERRAIN/ SCOLAIRES	1 320.00 €			
D 2151-1111-822 : VOIRIE / SIGNALISATION		2 318.00 €		
D 2183-1145-020 : EQUIPEMENT/ ADMINISTRATIF	1 900.00 €			
D 2184-1146-020 : EQUIPEMENTS TECHNIQUE		1 900.00 €		

D 2188-1137-020 : BAT-TERRAIN/ AUTRES		706.00 €	
D 2188-1147-020 : EQUIPEMENT/ENTRETIEN	1 997.50 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 084.00 €	5 674.00 €	
D 2313-1132-321 : BAT-TERRAIN / CULTUREL	2 000.00 €		
D 2313-1134-211 : BAT- TERRAIN / SCOLAIRES		1 320.00 €	
D 2313-1137-020 : BAT-TERRAIN/ AUTRES	1 800.00 €		
D 2315-1115-822 : VOIRIE/ AMENAGEMENT DIVE	1 800.00 €		
D 2315-1123-020 : URBA/PROJET D'ENSEMBLE		491.00 €	
D 238-01 : Avance / cde immo. corporelle		60 000.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 600.00 €	61 811.00 €	
R 021-01 : Virement de la section de fonct			11 130.52 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			11 130.52 €
R 238-01 : Avance / cde immo. corporelle			44 505.48 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours			44 505.48 €
Total	13 684.00 €	69 320.00 €	55 636.00 €
Total Général		88 730.52 €	88 730.52 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à **l'unanimité, décide**

de donner son accord sur les modifications du budget 2011 comme ci-avant.

Délibération n° 11.52

Objet : Aménagement d'une zone de rétention, de traitement et d'infiltration des eaux pluviales – Vente de terrains à la CAB.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération du 21 octobre 2011, la Communauté d'Agglomération Belfortaine a validé l'opération d'aménagement d'une zone de rétention, de traitement et d'infiltration des eaux pluviales à Essert pour un montant de 356 171.50 € HT.

A ce jour, l'ensemble des eaux pluviales issues du bassin versant nord-est de la commune, d'une surface de 39 ha, se rejette dans un seul point d'infiltration situé rue des Carrières. Ce cône d'infiltration de la zone karstique présente des risques d'instabilité et d'effondrements liés à des phénomènes de colmatage. Par ailleurs, les prescriptions imposées par la loi sur l'eau nécessitent de prévoir un traitement des eaux pluviales avant rejet en milieu naturel.

Le projet présenté en annexe à la délibération nécessite la vente par la commune d'Essert à la Communauté d'Agglomération Belfortaine d'une surface d'environ 3 253 m² (AH 617-680-635-677-679-675-612-615-596-209-211-753).

La vente des terrains précités a été arrêtée, après accord du service des domaines, à la somme de 50 000 €. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à vendre les parcelles ci-dessus concernées et à signer tout acte nécessaire à cette vente.

Questions et informations diverses :

- Information enquête publique PLU
- Conseil municipal extraordinaire le 14/11/2011 – Taxe d'aménagement
- Information sur l'élagage des haies et arbres
- Ordures ménagères : ramassage sélectif (Commune d'Essert, ville pilote : 1^{er} semestre 2012)
 - * 1 passage/semaine pour les déchets ménagers
 - * Papiers/Plastique/déchets métalliques : 1 mardi/2
 - * Verre → collecteurs
- Prêts toxiques : Essert n'est pas concerné
- Benne à déchets verts : l'accès devient impossible

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 h 05.

* * * *

Fait à Essert, le 31 octobre 2011
Le Maire
Yves GAUME

Affiché le : 02/11/2011



Restauration scolaire

ESSERTOIS

Quotient familial :	T1	T2	T3
	de 0 à 680 €	de 681€ à 1200€	supérieur à 1200€
1er enfant	5,6 €	5,7 €	5,9 €
A partir du 2ème enfant	5,2 €	5,6 €	5,7 €



Accueils périscolaires

	ESSERTOIS			EXTERIEURS ET REGIMES SPECIAUX		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
matin	0,85 €	0,9 €	1 €	1,3 €	1,35 €	1,50 €
midi	0,65 €	0,7 €	0,75 €	0,95 €	1,05 €	1,10 €
soir	1,50 €	1,6 €	1,75 €	2,25 €	2,4 €	2,6 €

Mercredis et vacances scolaires

Ces nouveaux tarifs prennent en compte une journée d'accueil de 8h30 à 17h30.

Les temps d'accueil (7h45/8h30 et 17h30/18h15) seront facturés :

0,85€ pour les T1; 0,9€ pour les T2 et 1€ pour les T3.



	ESSERTOIS			EXTERIEURS ET REGIMES SPECIAUX		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Journée avec repas 8h30 / 17h30	11,55 €	12 €	12,9 €	15,38 €	16,05 €	17,4 €
1/2 journée sans repas 8h30 / 12h15 ou 13h30 / 17h30	3,4 €	3,6 €	4 €	5,1 €	5,4 €	6 €
1/2 journée avec repas 8h30 / 14h00 ou 11h30 / 17h30	9 €	9,3 €	9,9 €	11,55 €	12 €	12,9 €

NB : Pour les bénéficiaires des aides aux temps libres de la CAF, le montant de l'aide "ATL" sera déduit du tarif ci-dessus correspondant à votre tranche. En ce qui concerne les aides apportées par les comités d'entreprises ou autres, celles-ci seront également déduites des tarifs ci-dessus ou remboursées directement aux familles par les CE selon les directives des comités d'entreprises.